

Valoriser les ressources énergétiques renouvelables de l'agglomération

Cornelis Neet

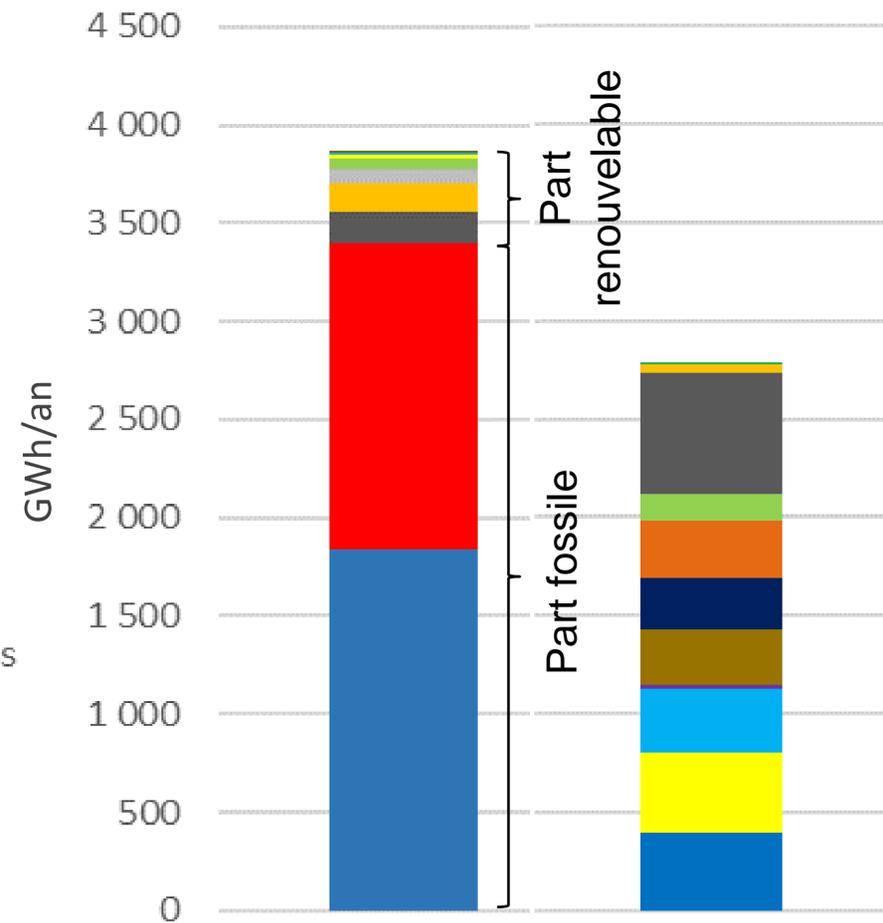
Directeur général de l'environnement

Situation énergétique actuelle

Facture énergétique pour l'approvisionnement à l'extérieur du canton: **2.4 mia CHF**

CONSOMMATION DE CHALEUR (2017)

- Incinération boues d'épuration
- Pompe à chaleur
- Solaire
- Bois
- Non renseigné
- Électricité directe
- Incinération déchets
- Mazout
- Gaz



POTENTIEL DES ENERGIES RENOUVELABLES LOCALES POUR LA CHALEUR

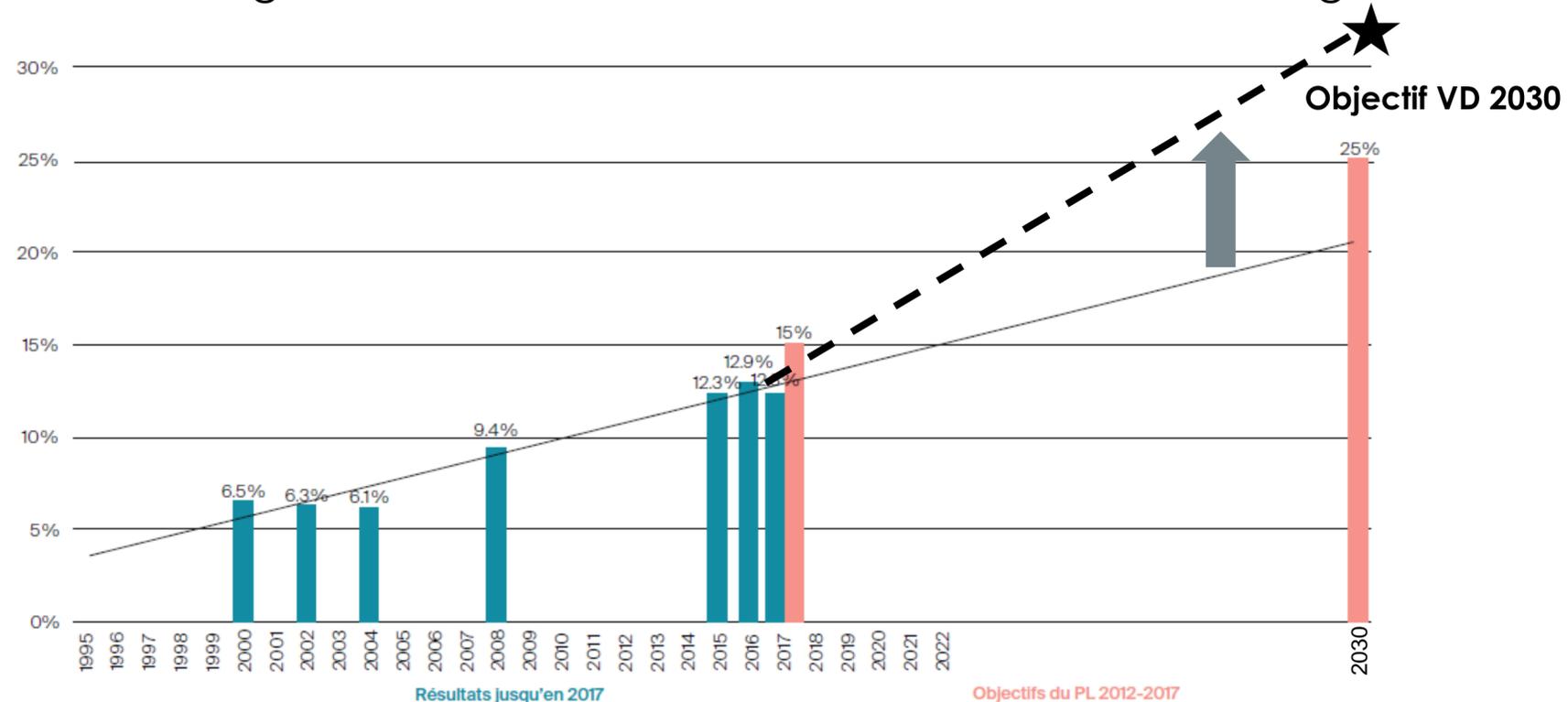
- Biogaz STEP
- Biogaz déchets ve
- Déchets incinéra
- Bois
- Eau du lac
- Chaleur des eaux usées
- Air ambiant
- Nappes superficielles
- Géoth. faible prof.
- Solaire thermique
- Géoth. moy. prof

Agglomération: Les ressources renouvelables locales pourraient couvrir 72% des besoins de chaleur

Enjeux

- Viser la neutralité carbone en 2050
- Opérer une transformation complète du marché de l'énergie (de 13% à 35% renouvelable et local en 2030)
- Accélérer la transition énergétique des secteurs du logement et des activités
- Réduire l'impact énergétique de la mobilité

Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale



Etude de planification énergétique territoriale

- Etude prévue par le PALM 2016
- Etude élaborée avec la participation des communes via les schémas directeurs, et des délégués à l'énergie de six communes
- L'agglomération représente plus du tiers des besoins énergétiques du canton!
- Traite le développement des énergies renouvelables locales et la réduction de la consommation d'énergie (logements, activités, mobilité)
- Consultation des communes en novembre 2021 et rapport final envoyé en mai 2022
- Résultats à intégrer dans le prochain projet d'agglomération (PA5)

Objectifs pour l'agglomération

- Choix de l'horizon temporel: année 2030
- Critères pour la fixation des objectifs: cohérence avec les objectifs énergétiques fédéraux et cantonaux; prise en compte des spécificités et du potentiel du territoire
- Objectifs retenus: 3 objectifs globaux et 12 objectifs spécifiques

Illustration d'objectifs	Situation 2017	Objectif PALM 2030
Part renouvelable locale pour la chaleur, hors carburant (objectif global)	6 %	33 %
Valorisation de l'eau du lac	24 GWh/an	80 GWh/an
Valorisation de la géothermie de moyenne profondeur	0 GWh/an	50 GWh/an 2 à 3 centrales géothermiques
Part renouvelable locale pour l'électricité, hors mobilité (objectif global)	5 %	34 %
Valorisation du solaire photovoltaïque	32 GWh/an (2020)	400 GWh/an 7 m ² par habitant

Mesures de mise en œuvre

Choix des mesures:

- Concernent des thématiques qui nécessitent une coordination intercommunale
- Permettent des actions concrètes sur le territoire: production d'énergie renouvelable, économies d'énergie sur les bâtiments, le secteur des activités et la mobilité

➔ **12 mesures retenues, à mettre en œuvre dès aujourd'hui !**

Exemples de mesures

- Réalisation de réseaux sur l'eau du lac (*réalisation à Morges et projets à Lausanne et Pully*)
- Réalisation de 2 centrales à cogénération au bois-énergie (*projets à Ecublens et Epalinges*)
- Mise en place d'appels d'offres groupés pour le photovoltaïque (*réalisé à Epalinges et autres projets à venir*)
- Promotion des programmes d'accompagnement pour la rénovation énergétique, auprès des propriétaires (*projet pilote à Morges*)
- Création de groupes de travail pour l'énergie au niveau intercommunal

Pour la réussite du projet: une implication nécessaire des acteurs!

Les acteurs clés

Communes: déploient les mesures pour lesquelles elles sont responsables, soutiennent les projets de production d'énergie renouvelable

Schémas directeurs: étendent leur rôle de coordination au domaine de l'énergie

Canton: réalise le monitoring des mesures

Fournisseurs d'énergie: réalisent des actions et les infrastructures énergétiques

Prochain rendez-vous

Fin 2022: séance avec les communes organisée par la DGE pour la mise en œuvre des mesures





Merci de votre attention !